



RÈGLEMENT 2017

Article 1 · Objet

- Distinguer les émetteurs, les conseils d'administration et de surveillance, les organes de direction qui répondent aux attentes réelles des investisseurs – mandants comme mandataires.
- Souligner les initiatives prises en matière de gouvernement d'entreprise afin de consolider la confiance des investisseurs, facteur essentiel du bon fonctionnement des marchés.
- Encourager la mise en œuvre des règles et pratiques de *corporate governance*.

Article 2 · Organisateur

L'Agefi.

Article 3 · Partenaire méthodologique

CMS Bureau Francis Lefebvre.

Article 4 · Établissement du palmarès

Les prix sont décernés sur la base des résultats d'une enquête de perception à un tour, menée auprès de professionnels de la finance – entre autres spécialistes de la gouvernance, investisseurs institutionnels, analystes.

Article 5 · Période de référence

Du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

Article 6 · Modalités de participation à l'enquête

- Être un investisseur institutionnel (gérant actions, gérant privé, responsable de la gestion, analyste *buy side*) français ou étranger.
- Être un professionnel de la recherche (analyste financier *sell side*, stratégeste, économiste, responsable de la recherche, analyste crédit) français ou étranger.
- Gérer ou suivre les valeurs françaises cotées sur Euronext.

Article 7 · Conditions d'éligibilité

Être un émetteur coté sur Euronext et appartenir à l'indice SBF 120 – excepté pour le prix Gouvernement d'Entreprise Valeurs Moyennes.

Article 8 · Comité de pilotage

Les Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise ont leur méthodologie qualifiée et validée par un comité de pilotage qui en garantit le sérieux et la conformité aux attentes des acteurs du marché. Composé de personnalités expertes ayant un rôle et un rayonnement institutionnel, le comité de pilotage accompagne la mise en œuvre des Grands Prix et se réunit à la clôture de l'enquête afin d'en valider les résultats.

Le comité se réserve le droit de ne pas attribuer un prix dans une catégorie si, selon ses membres, les résultats de l'enquête ne sont pas jugés significatifs.

La maîtrise d'œuvre des Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise est confiée à Damien Pichon, Responsable Programmes et Partenariats à L'Agefi (tél. : + 33 1 41 27 47 09).

Composition du comité de pilotage 2017 :

Monsieur Pascal Bello, *Président-directeur général, ESG Score*

Madame Valentine Bonnet, *Responsable du gouvernement d'entreprise et de la déontologie, AFG*

Madame Véronique Bruneau Bayard, *Avocat, CMS Bureau Francis Lefebvre*

Madame Clémence Decortiat, *Responsable de la communication et des systèmes d'information, IFA*

Monsieur Jean-Philippe Desmartin, *Directeur de l'investissement responsable, Edmond de Rothschild AM*

Monsieur Philippe Mudry, *Directeur général, L'Agefi*

Madame Viviane Neiter, *Consultante en relations actionnariales et administratrice de sociétés cotées*

Monsieur Jean-Baptiste Rousseau, *Responsable droit des sociétés et gouvernement d'entreprise, chargé de mission auprès du Président, Axa – récipiendaire du Grand Prix du Gouvernement d'Entreprise 2016*

Madame Eliane Rouyer-Chevalier, *Présidente d'honneur, CLIFF*

Madame Floriane de Saint-Pierre, *Présidente, Ethics & Boards*

Madame Sophie Schiller, *Professeur agrégée, Université Paris-Dauphine*

Madame Caroline Weber, *Directrice générale, Middlednext*

Article 9 · Méthodologie

1 · Recensement des pratiques existant au sein des entreprises de l'indice SBF 120 sur la base des données communiquées dans le rapport annuel et les documents de référence

· Prix Fonctionnement des organes sociaux

- Dissociation des fonctions d'exécution et de surveillance :
 - Société anonyme avec Directoire et Conseil de Surveillance
 - Société anonyme avec CA et dissociation des fonctions de DG et de Président du Conseil
 - Société anonyme avec CA et PDG et Vice-Président/Administrateur Référent disposant de « réels pouvoirs »
- Information concernant la procédure de prévention des conflits d'intérêts
- Réunion du Conseil hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Executive Session)
- Séance du Conseil dédiée à la stratégie
- Evaluation du Conseil (auto-évaluation ou évaluation externe), indication des résultats et des pistes d'amélioration envisagées
- Programme de succession des dirigeants mandataires sociaux
- Obligation pour les membres du Conseil de détenir un nombre d'actions équivalent à un an de jetons de présence
- Indication du taux de présence individuel des membres du Conseil
- Règlement intérieur du Conseil régulièrement mis à jour et publié
- Processus d'intégration des membres du Conseil
- Envoi périodique d'information aux membres du Conseil

· *Prix Composition du conseil*

- Réflexion sur la composition du Conseil : objectifs, complémentarité des compétences et expériences, principes directeurs...
- Critères d'indépendance clairement spécifiés et revue annuelle de l'indépendance avec examen du caractère significatif de la relation d'affaires
- Information préalable du Conseil avant l'acceptation d'un nouveau mandat par un membre
- Renouvellement échelonné des mandats
- Information détaillé sur les membres et les mandats qu'ils détiennent dans les autres sociétés
- Pourcentage d'administrateurs indépendants dans les Comités du Conseil conforme au code de gouvernance AFEP-MEDEF
- Pourcentage de femmes au sein du Conseil
- Pourcentage de membres de nationalité étrangère ou ayant une expérience à l'étranger

· *Prix Démocratie actionnariale, transparence de l'information et qualité de la communication*

- Existence d'un Comité consultatif des actionnaires
- Organisation de réunions d'information à destination des actionnaires
- « Brochure de convocation » à l'Assemblée Générale
- Existence d'un espace aisément accessible sur le site internet dédié à l'Assemblée Générale
- Résolutions distinctes pour chaque convention réglementée
- Utilisation de VOTACCESS par la société
- Publication d'un résumé de l'Assemblée Générale sur le site internet de la société
- Publication des questions-réponses posées par les actionnaires lors de l'assemblée

· *Prix Éthique, compliance et évaluation des risques*

- Cartographie des risques à jour mise à la disposition du Conseil/Comité d'Audit
- Analyse et hiérarchisation des risques de la société
- Suivi de l'efficacité des mesures de couverture des risques par le Comité d'Audit
- Reporting structuré sur les risques et les plans d'action mis en œuvre
- Fonction déontologie/éthique/compliance dédiée au sein de la société
- Mise en place d'un dispositif de prévention de la fraude/corruption
- Charte éthique au sein de la société
- Ligne d'alerte dédiée au sein de la société
- Information annuelle du Conseil sur les sujets éthiques et compliance

· *Prix Responsabilité sociétale*

- Actionnariat salarié
- Pratique des ressources humaines
- Gestion optimisée du capital humain
- Prise en compte des préoccupations environnementales dans le développement de l'activité
- Satisfaction des attentes des parties prenantes (clients-fournisseurs)

· *Prix Gouvernement d'Entreprise Valeurs Moyennes*

- Tout indice hors SBF 120, toutes pratiques confondues

· *Prix Diversité dans les organes de direction*

- Part de femmes dans les Conseils avec « bonus » si une femme est Présidente ou Administrateur Référent
- Part de femmes dans les Comex avec « bonus » si une femme est CEO ou si 40% de femmes ou plus dans le Comex
- Part de femmes dans les Comités de nomination, rémunération et audit avec « bonus » si présidés par une femme
- Part des femmes dans les 100 premiers postes de l'entreprise (ordre hiérarchique) sur la base de la déclaration par l'entreprise
- Evolution de la féminisation au cours des 3 dernières années pour le Comex, la présidence des Comités, les 100 premiers postes de l'entreprise
- Moyenne d'âge des membres du Conseil
- Ecart d'âge des membres du Conseil
- Part de membres du Conseil de nationalité étrangère ou ayant une expérience significative à l'étranger

· *Prix Dynamique de Gouvernance*

- Liste des sociétés présélectionnées établie par les membres du comité de pilotage

· *Grand Prix du Gouvernement d'Entreprise*

- Grand Prix attribué à l'unanimité des membres du comité de pilotage
- Indice SBF120, toutes pratiques confondues

2 · Présélection de cinq sociétés dans chaque catégorie de prix

Cette présélection est effectuée de manière collégiale par les membres du comité de pilotage. Un émetteur peut être présélectionné dans une ou plusieurs catégories de prix – excepté pour le prix Gouvernement d'Entreprise Valeurs Moyennes.

3 · Enquête à un tour auprès de professionnels de la finance

Le questionnaire est construit autour des catégories de prix définies dans le cadre des Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise, excepté pour le Grand Prix – décerné hors enquête.

Sur chaque catégorie de prix sont indiquées les entreprises présélectionnées par le comité de pilotage. Les sondés devront citer les entreprises – au maximum 3 parmi les 5 – qui, selon eux, répondent le mieux aux pratiques définies dans chaque catégorie.

4 · Établissement du palmarès

Le palmarès sera établi par addition des votes obtenus dans chaque catégorie de prix. L'entreprise ayant cumulé le plus grand nombre de votes dans une catégorie sera désignée lauréate.

Le Grand Prix du Gouvernement d'Entreprise est pour sa part attribué à l'unanimité des voix des membres du comité de pilotage.

Article 10 · Refus de publication

À l'issue de l'enquête les émetteurs classés sont avertis par un e-mail adressé à leur intention.

Toute entreprise peut, si elle le désire, s'exclure du palmarès : il lui suffit pour ce faire d'envoyer sa demande par courrier à L'Agefi Événements – Immeuble Le Malesherbes, 110-114 rue Victor Hugo, 92600 Levallois-Perret.

Article 11 · Obligations

La participation aux Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise implique l'adhésion au présent règlement.

Article 12 · Remise des prix

Les Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise seront remis le **19 septembre 2017**.